



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Protection de la population

Le Canton met à jour l'analyse des risques

Le Conseil d'Etat a adopté l'analyse des risques actualisée dans le domaine de la protection de la population. Cette étude a pour objectif de mieux connaître les dangers et de réduire, dans la mesure du possible leur occurrence et leur impact. La dernière analyse datant de 2008, une actualisation était nécessaire. Trois des cinq principaux dangers identifiés dans le nouveau rapport sont liés aux changements climatiques et également les épidémies et pandémies, ainsi que la panne d'électricité.

Fruit de trois années de travail, avec la collaboration active de nombreux experts, de l'administration cantonale, d'institutions externes, ainsi que de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), la nouvelle analyse des risques se base largement sur les recommandations et méthodologies fédérales en la matière.

Cette étude a permis de mener une réflexion en profondeur sur les principaux dangers auxquels est exposée la population vaudoise. Elle met en évidence les plus importants, notamment les sécheresses, les précipitations violentes, les vagues de chaleur, la panne d'électricité et bien entendu, les épidémies et pandémies, ainsi que les cyberrisques. Ces risques sont classés en fonction de leur occurrence et de l'ampleur des dommages.

Pour pouvoir traiter des situations sortant de l'ordinaire découlant de ces événements et planifier en amont des mesures préventives et préparatoires, une vision claire et objective des dangers est essentielle. L'analyse des risques remplit cet objectif.

Le Comité directeur de l'organisation en cas de catastrophe (CODIR ORCA), qui est composé de représentants de tous les partenaires de protection de la population, sécuritaires, sanitaires, environnementaux, des systèmes d'information, de l'armée ainsi que d'un membre du Corps préfectoral, aborde désormais une phase de vérification des capacités du canton à faire face aux dangers les plus importants et à se préparer à affronter les situations d'urgence. Et ce aussi en lien avec le Plan Climat vaudois pour une bonne coordination des volets protection de la population et

protection du climat. Un plan d'action sera élaboré à la suite de ces travaux.

Enfin, le Conseil d'Etat a décidé de procéder à la mise à jour de l'analyse des risques à chaque législature afin de garantir une vision actualisée des dangers et de permettre aux autorités cantonales d'adapter les efforts de réduction du risque.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 avril 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DES, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat

DJES, Denis Froidevaux, chef du Service de la sécurité civile et militaire

TÉLÉCHARGEMENTS